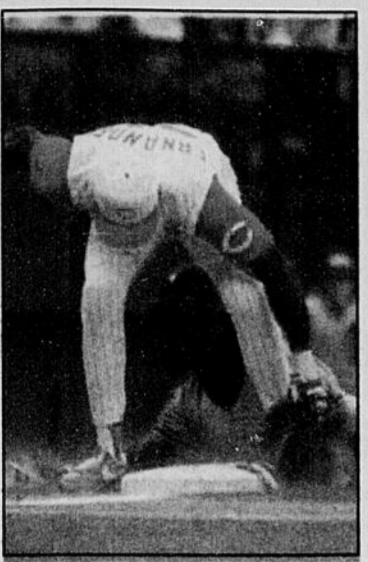


SPORTS B1



Les Reds disposent des Expos à coups de circuit

Les médecins veulent la fusion

□ Une forte majorité souhaite au plus tôt une intégration médico-administrative entre St-Vincent-de-Paul et l'Hôtel-Dieu

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

S'il n'en tient qu'aux professionnels de la santé des centres hospitaliers Saint-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu de Sherbrooke, c'est à une intégration administrative et médicale des deux établissements qu'il faut procéder, et sans plus attendre.

C'est la position quasi unanime adoptée par les membres des Conseils de médecins, dentistes et pharmaciens des deux établissements qui étaient réunis en assemblée con-

jointe, hier soir, pour discuter de la fusion administrative et de la décision de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de confier à l'entreprise privée une étude sur la réorganisation des hôpitaux sherbrookoïses.

Cent six des quelque 200 médecins que regroupent les CMDP étaient présents. Les 52 médecins de l'Hôtel-Dieu se sont unanimement prononcés en faveur de la proposition de fusion alors que ceux de Saint-Vincent-de-Paul étaient partagés à 46 contre 8.

La recommandation sera portée à l'attention des conseils d'adminis-

tration des deux hôpitaux qui doivent en débattre, ce soir, en assemblée régulière. Si elle est entérinée, les c.a. auront la tâche de structurer l'exercice et d'en faire recommandation à la Régie.

Avec l'intégration médico-administrative, la nomination d'un directeur général à temps plein à Saint-Vincent-de-Paul, de même que l'étude commandée par la Régie, et dont les résultats doivent être connus à l'automne, deviennent de fait des dépenses inutiles pour les CMDP.

«On parle de coupures, et bien en commençant tout de suite, réagit

le président du CMDP de l'Hôtel-Dieu, le Dr Denys Cloutier, on fera plus d'économies et on créera moins de traumatismes (on pense en fait qu'avec l'attrition, la fusion est réalisable sans coupures de poste)... Ce n'est pas sûr qu'un rapport privé va faciliter la décision et la mise en application des coupures. Ce n'est qu'une façon de repousser le problème.»

«Des économies d'échelle, ajoute son homologue de Saint-Vincent-de-Paul, le Dr Wadid-Pierre Saad, ça se réalise d'abord en coupant dans les directions. Si on convertit le tout en fermetures lits, c'est

l'intérêt du patient qui en souffre.»

«On n'a plus de chances de rentrer dans les coupures avec une structure unique plutôt qu'avec une complémentarité de services de toute façon impossible à mettre en place au point de vue clinique», renchérit le Dr Cloutier.

Les CMDP vont plus loin en faisant de cette recommandation non pas une fin en soi, mais bien un point de départ à l'exercice de rationalisation. Ils ne ferment pas la porte à l'extension du projet au Centre hospitalier de Sherbrooke pas plus qu'à d'autres types de modifications.

Chez nous

Saint-Christophe d'Arthabaska

Les citoyens disent oui au changement de nom de la municipalité

Amiante

Ryan fera le point dans le dossier du réseau de Gaz Métropolitain

Coaticook

La police intensifie la surveillance dans les bars

CAHIER B

ECONOMIE C5



La Fromagerie du Gourmet se bute à la Régie des marchés agricoles

MÉTÉO A2

(151e jour de l'année)

**Pluvieux: max. 24
Lever du soleil: 5h03
Coucher du soleil: 20h27
Demain: nuageux et probabilités d'averses**

Rejets illicites: la Ville renonce aux poursuites

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke ne poursuivra pas les deux entreprises identifiées en décembre dernier comme étant à la source de déversements illicites dans le réseau d'égout municipal.

Le chef des services juridiques de la Ville, Pierre Huard, l'a confirmé hier soir, ajoutant qu'un rapport complet sur cette affaire sera déposé à la prochaine séance publique du conseil municipal, le 6 juin.

Les deux entreprises, Papiers peints Berkley et la Buanderie Crown, avaient été identifiées en décembre à la suite d'une opération de ratissage du réseau d'interception, qui achemine les eaux usées à la station d'épuration du boulevard Queen, à Sherbrooke.

Dans le premier cas, il s'agissait de colorants, tandis que dans le second des solvants ou des produits détachants étaient en cause.

Papiers peints Berkley a investi 100 000 \$ pour améliorer son équipement de production, avec l'ajout de bassins de régularisation, de flocculation et de sédimentation, de même que d'un filtre-pressé, a indiqué hier à La Tribune son gérant technique, Mario Champigny.

Ce dernier a ajouté que les rejets interceptés en décembre dernier consistaient en colorants à base d'eau, nullement toxiques. Il a aussi déclaré que l'entreprise avait avisé la Ville qu'elle ne s'objectait pas à ce que son nom soit dévoilé.

Quant à la Buanderie Crown, elle est déménagée, a indiqué le chef des services juridiques de la Ville, Pierre Huard.

L'administration municipale avait refusé systématiquement jusqu'ici de dévoiler les noms des deux contrevenants, estimant que cela pourrait lui causer préjudice.

Elle avait également invoqué un délai de prescription en vue d'intenter possiblement des poursuites judiciaires.

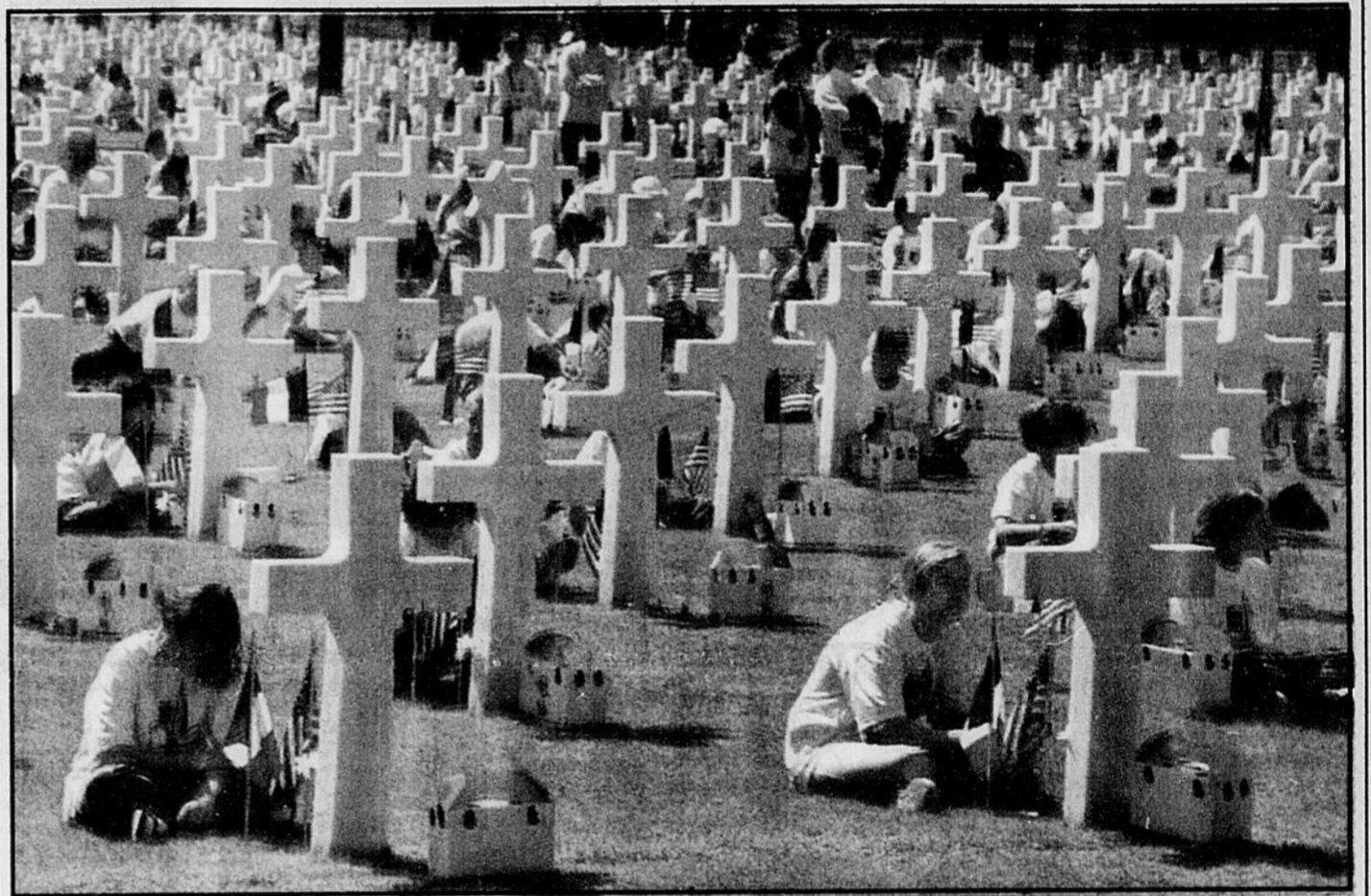
La Tribune avait tenté sans succès d'obtenir les noms des entreprises et devait être entendue en août devant la Commission d'accès à l'information.

CKSH télévision a toutefois dévoilé les noms il y a quelques jours, ce qui a été suivi par un reportage, hier.

Les services juridiques de la Ville de Sherbrooke doivent livrer prochainement un projet de réglementation type sur les rejets industriels pour les municipalités membres de la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoïse (RAERS), puisque les règlements actuels manquent de dents.

À titre d'exemple, la réglementation en vigueur à Sherbrooke prévoit des amendes de 100 à 400 \$ pour une première infraction.

DES ENFANTS MARQUENT LE SOUVENIR DU JOUR J



Près de 5000 enfants ont déposé symboliquement une marguerite auprès de chaque tombe du cimetière américain de Saint-James, hier, à l'occasion du coup d'envoi des cérémonies marquant le 50e anniversaire du Débarquement de Normandie.

«Merci pour la liberté»

Saint-James, Manche (Reuter)

Le coup d'envoi des cérémonies du 50e anniversaire du Débarquement de Normandie a été donné hier avec pour acteurs près de 5000 enfants et pour scène le cimetière américain de Saint-James, dans la Manche.

À une semaine jour pour jour du 6 juin, les écoliers, âgés de 8 à 12 ans et tous vêtus d'un maillot frappé de la colombe de la Paix se sont placés derrière chacune des 4410 tombes.

En l'honneur du Jour J et du Memorial Day (Jour du souvenir) américain, chaque stèle était ornée de deux petits drapeaux français et américain.

Sagement assise sur la pelouse, Cora, 11 ans, venue avec une trentaine de camarades d'une école de Southampton, à l'air grave. «Nous sommes ici en souvenir des gens qui sont morts mais nous sommes aussi là pour célébrer la paix», explique-t-elle.

Peu avant 16h00, Lucie, 11 ans, la seule enfant vêtue d'une robe à fleurs, accueille Didier Gomez, un parachutiste français descendu des airs sous l'uniforme de la 82e division aéroportée américaine.

Main sur une poitrine intentionnellement vierge de toute décoration, William Clark, 69 ans, de Duluth (Minnesota) goûte ces minutes. «C'est vraiment très beau, je suis très ému», dit l'ancien combattant revenu pour la première fois en

France depuis qu'il débarqua à la mi-juin 1944.

Après un concert de cliquet, le maire Michel Thoury s'adresse aux enfants. «Ces tombes abritent des soldats américains morts pour notre liberté», explique-t-il. «Je vous demande d'être les témoins vivants de notre histoire et de revenir ici dans 50 ans pour crier Vive la Paix».

«Merci pour la liberté que tu nous a donnée, Soldat que je ne connais pas!», conclut-il.

NDLR: Au cours des prochains jours, La Tribune publiera quelques textes relatifs au 50e anniversaire du Débarquement de Normandie. Aujourd'hui, en page C7, un texte sur le sentiment allemand à la veille des fêtes commémoratives.

«J'ai été naïf pour la dernière fois...»

□ Lucien Bouchard nie avoir tenu des propos radicaux à l'égard du Canada anglais lors d'une réunion à huis clos

Manon CORNELIER Ottawa (PC)

Après avoir vu ses propos rapportés de façon «inexacte» dans les journaux, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard juge qu'il s'est fait piéger en participant à une réunion à huis clos de la Chambre de commerce du Canada.

«J'ai été naïf pour la dernière fois de ma vie en acceptant une invitation de ce genre et dans ces conditions. Plus personne ne pourra m'attirer dans ce genre de piège à l'avenir», a déclaré M. Bouchard à sa sortie des Communes.

C'est un article de la Presse Canadienne, repris en manchette par



Lucien Bouchard
Conseil ethnoculturel

canadien. Selon des participants anonymes cités par la Presse Canadienne, M. Bouchard aurait dit devant les membres du comité de liaison de la Chambre que les députés québécois paralysaient le Parlement fédéral si le Canada refusait de reconnaître une victoire souverainiste lors du référendum.

Toujours selon ces sources, le chef bloquiste aurait soutenu que les Etats-Unis préféreraient annexer des provinces de l'Ouest plutôt que de soutenir un Canada uni.

M. Bouchard a rapidement émis un communiqué pour démentir les propos qu'on lui avait attribués. A la

sortie des Communes, il avait le regard sombre.

«Je sens que je me suis fait avoir. J'ai fait une erreur, c'est d'y aller. On ne m'y reprendra plus», a-t-il clamé, avant de promettre de toujours se faire accompagner de journalistes à l'avenir.

Selon M. Bouchard, il s'agissait d'une discussion à bâtons rompus. Il a souligné qu'il n'était pas dans son intérêt de provoquer le Canada anglais avec des propos comme ceux qu'on lui a prêtés. Il a donc tenu à donner sa version des faits, en particulier au sujet de la reconnaissance ou non d'une victoire souverainiste par le reste du Canada.

Il a soutenu que les participants devaient sur les différents scénarios possibles, y compris un refus formel du Canada.

Il a nié avoir suggéré que les Etats-Unis pourraient annexer une partie du Canada. Il a seulement indiqué que l'idée pouvait traverser l'esprit de quelques Américains mais qu'il ne la croyait pas possible. «J'ai insisté pour rassurer les gens que, peu importe ce qui arrivera au Québec, le Canada anglais demeurera ensemble», a déclaré M. Bouchard. Il a ajouté que l'indépendance du Québec pourrait même offrir au Canada anglais l'occasion de cimenter ses liens.



Pour tout vendre...il vous faut

Les petites annonces
La Tribune 564-0999

EMPLOIS DU JOUR

Technicien/ne laboratoire caoutchouc
Code prof: 2221 #2864307
Lieu: Rock Forest
Salaire: 12 \$/heure
Exigences: posséder D.E.C. chimie industrielle ou transformation de matières plastiques, bilingue, 1 an expérience dans industrie caoutchouc et plastique
Fonctions: analyses, contrôle de la qualité des produits finis dans département assurance de la qualité.

Inspecteur/trice fonderie
Code prof: 2261 # 2867738
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 10.21 \$/heure
Exigences: doit posséder expérience en fonderie et être inspecteur classe 1, formation en inspection non destructif (magnétoscopie surtout), formation machiniste un atout
Fonctions: inspection des pièces d'acier doux à faible alliage (lay-out), traçage et lecture de plans, disponible pour faire temps supplémentaire.

Cuisinier/e
Code prof: 6642 # 2867829
Lieu: Windsor
Exigences: 1 ans expérience, disponible à travailler jour et soir, travaillant
Fonctions: préparer et faire cuire des repas pour les clients, cuisine populaire.

Préposé/e lavage des voitures
Code prof: 6662 # 2860965
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 6 \$/heure ou plus selon expérience
Exigences: expérience obligatoirement dans lavage et cirage d'autos à la main, expérience en polissage un atout, personne fiable et responsable
Fonctions: lavage intérieur et extérieur de voitures, cirage, polissage, etc...

Apprenti mécanicien/ne ou mécanicien/ne
Code prof: 7321 # 2865560
Lieu: Sherbrooke
Exigences: avoir expérience, posséder carte d'apprenti mécanicien 2e année et plus ou carte mécanicien
Fonctions: mécanique automobile générale.

Nettoyeur/euse
Code prof: 6681 # 2855388
Lieu: Sherbrooke
Exigences: obligatoire: expérience dans le nettoyage à sec et le pressage de vêtements, postes dans divers commerces de nettoyage à Sherbrooke et environs
Fonctions: nettoyer à sec, à la main ou à la machine des vêtements et autres articles, pressage de vêtements.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

Yvan Ducharme formellement accusé du meurtre de son logeur

Le juge ordonne une évaluation psychiatrique

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Le juge Gabriel Lassonde, de la Cour du Québec, a ordonné qu'Yvan Ducharme, âgé de 47 ans, subisse une évaluation psychiatrique afin que l'on détermine son aptitude à comparaître.

Ducharme, accusé formellement hier du meurtre au premier degré de son logeur Jean-Marie Robert, restera au Centre de détention de Sherbrooke où le rencontrera le Dr Francisco Pinero.

La cause a été remise à jeudi, le

2 juin, alors que l'on saura si Ducharme doit subir une évaluation en profondeur ou si les étapes de la machine judiciaires pourront se dérouler normalement.

Tout le temps qu'a duré la comparution, en présence du juge Lassonde, du procureur Pierre Proulx et du défenseur Peter Downey, Ducharme a fermé les yeux et fixé le plancher.

Le juge Lassonde a dû s'adresser à l'accusé à deux ou trois reprises, afin que ce dernier lève la tête et démontre par un signe qu'il avait bien compris ce que la Cour venait de décider à son sujet.

Me Downey a réclamé l'évaluation sur l'aptitude à comparaître et Me Proulx ne s'y est pas opposé.

La soeur de Ducharme et une nièce ont assisté à la comparution, qui s'est faite dans une salle d'audience presque vide.

Cette affaire de meurtre est non seulement la première de 1994, mais la première, à Sherbrooke, depuis le 29 août 1991 alors qu'une femme, dans la vingtaine, avait été assassinée par un homme, rue Woodward, dans le quartier est de Sherbrooke.

Rappelons que vendredi soir,

dans une poussée de folie, l'accusé aurait asséné 15 coups de couteau à la victime, M. Jean-Marie Robert, âgé de 60 ans, le traitant de tueur d'enfants.

La drame est survenu au domicile de M. Robert, rue Poulin, dans le quartier est de Sherbrooke.

M. Robert, un travailleur de la Maison Saint-Georges, un centre pour mésadaptés sociaux, hébergeait l'accusé qui éprouvait des problèmes psychiatriques depuis le milieu des années 80.

Il a été assailli au sous-sol de sa

maison, puis il a grimpé à l'étage où l'agression s'est poursuivie en présence de Mme Poulin.

À l'arrivée des premiers secours, M. Robert avait déjà rendu l'âme.

Quelques secondes avant de quitter la salle d'audience, hier, il y a eu échange de mots entre Me Downey et son client qui, au terme de la brève discussion, a donné des signes d'acquiescement de la tête et levé le pouce... probablement parce qu'il avait répété toute la fin de semaine qu'il ne voulait pas aller à l'hôpital et qu'il préférait rester à la prison.



L'incendie, rue Du Souvenir, dans le quartier est de Sherbrooke, à l'aube dimanche, est d'origine criminelle. Le lieutenant-inspecteur Michel Richer et le détective Roger Dion ont examiné la scène hier.

L'incendie qui aurait pu tuer les Falardeau est d'origine criminelle

Sherbrooke (psi)

L'incendie qui a failli éliminer la famille Falardeau, 800 rue Du Souvenir, dans le quartier est de Sherbrooke, à l'aube, dimanche, est d'origine criminelle.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention des incendies de Sherbrooke, qui a examiné la scène hier en compagnie du détective Roger Dion, de la Police municipale de Sherbrooke, a retenu cette hypothèse.

Le feu a été allumé dans le chariot de rebuts, installé près de la maison. Il s'est par la suite communiqué à la maison dans laquelle

dormaient le propriétaire François Falardeau, son épouse Linda Picard, leurs trois enfants en bas âge et les grands-parents Falardeau.

Mme Louise Falardeau, éveillée par des bruits bizarres, un peu avant 5 h, a donné l'alerte et amorcé l'évacuation de la maison qu'a complétée des témoins qui se sont arrêtés sur les lieux pour repartir après avoir donné leur coup de main.

Ces gens, le détective Roger Dion aimerait entrer en communication avec eux s'ils pouvaient lui téléphoner au 821-5544.

D'ailleurs, comme l'a indiqué le policier Serge Fournier, le relationniste des policiers de Sherbrooke, on demande la collabora-

tion des gens du secteur des rues Du Souvenir et Sideleau.

Tout détail que des témoins auraient pu relever peut s'avérer d'une importance capitale.

Rappelons que l'incendie a endommagé la maison pour environ 40 000 \$, maison que M. Falardeau avait vendue. On devait passer chez le notaire en début de semaine.

M. Falardeau avait fait l'acquisition d'une autre propriété, à Stoke.

Ce qui agace dans cet incendie est non seulement le fait qu'il aurait pu être mortel mais on sait qu'un pyromane connu et libre vit dans le quartier est de Sherbrooke.

300 \$ d'amende après avoir semé l'émoi à Fontainebleau

Sherbrooke(psi)

A l'ain Giguère, âgé de 34 ans, qui par son comportement avait créé un état de siège à Fontainebleau, le 28 avril dernier, a écopé d'une amende de 300 \$, hier, après avoir plaidé coupable à une accusation d'utilisation d'arme.

En proie à une dépression, sans

emploi, séparé et penché sur la bouteille, l'accusé avait menacé de s'enlever la vie.

On savait qu'il possédait des armes de chasse. Malgré l'intervention d'amis, l'accusé s'était pointé une arme à feu vers la tête, le cou et il avait même troué d'un projectile le mur du salon.

Dans ce genre de situations explosives, la Sûreté du Québec ne prend aucune chance.

Fontainebleau a donc ressemblé pour plusieurs heures à une petite municipalité en état de siège: char blindé, tireurs d'élite, véhicules de patrouille... Pendant ce temps, Giguère cuvait son vin et dormait.

Au petit matin, il n'a opposé aucune résistance.

La procureure Suzanne Ricard et le défenseur Jean-Marc Bénard ont expliqué au juge Gabriel Lassonde, de la Cour du Québec, que l'incident provoqué par M. Giguère était vraiment un cas isolé, qu'il ne représentait aucun danger et qu'une amende suffirait.

Le juge Lassonde a donc endossé les représentations sur sentence, condamné l'accusé à 300 \$, l'a soumis à une probation de deux ans

au cours de laquelle, pour 12 mois, il devra ne pas posséder d'arme à feu ni consommer de l'alcool ou de la drogue.

La visite d'une mère à sa fille en foyer d'accueil tourne au vinaigre

Sherbrooke(psi)

Faut-il se surprendre qu'il y ait tant de jeunes en foyer d'accueil?

À la lumière d'un incident survenu dimanche, chemin Marois, à Saint-Denis-de-Brompton, on peut affirmer que la réponse est non.

Une femme, âgée de 40 ans, de Saint-Elie d'Orford, s'est amenée ivre, au volant d'un véhicule, à Saint-Denis-de-Brompton pour aller voir sa fille qui est en foyer d'accueil.

La visite a mal tourné puisque la mère s'est portée à des voies de fait sur sa fille et sur une autre résidente du foyer d'accueil.

Quand sa présence fut devenue suffisamment indésirable pour quitter le foyer d'accueil, elle a heurté un véhicule déjà stationné dans la cour.

Appelée à intervenir, la Sûreté du Québec de Sherbrooke a procédé à l'arrestation de la femme et l'a détenue pour la nuit en vue de sa comparution, hier matin, devant le juge Gabriel Lassonde, de la Cour du Québec.

Elle a été accusée de facultés affaiblies au volant et de deux cas de voies de fait.

Après la comparution, elle a recouvré sa liberté mais elle devra, entre autres conditions, ne pas communiquer avec sa fille ni de mettre les pieds là où elle réside.

LA QUOTIDIENNE 9 5 3 - 5 7 3 7

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 511 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payé par le camélot... \$3.43
taxe de vente du Québec... 77
Coût à l'abonné... \$3.65

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539

Abonnement par la poste au Canada, sauf
endroits desservis par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVA \$17.74 = \$290.59
6 mois \$140.00, TPS \$ 9.80, TVA \$ 9.74 = \$159.54
3 mois \$ 80.00, TPS \$ 5.60, TVA \$ 5.56 = \$ 91.16
1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVA \$ 3.48 = \$ 56.98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVA \$21.56 = \$353.26
6 mois \$185.00, TPS \$12.95, TVA \$12.87 = \$210.82
3 mois \$110.00, TPS \$ 7.70, TVA \$ 7.65 = \$125.35
1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVA \$ 3.83 = \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$245.00, 1 MOIS \$150.00

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE PLUIE max 24	ORAGES min 14	AVERSES DE PLUIE max 18	AVERSES DE PLUIE 7/18	ENSOLEILLÉ 7/21

Dans le monde

Aujourd'hui

	Min.	Max.		Min.	Max.
Bruxelles	07	16	Londres	07	18
Le Caire	18	34	Los Angeles	16	19
Chicago	18	29	Madrid	15	32
Copenhague	04	13	Miami	21	30
Frankfort	05	16	New York	16	27
Gandev	11	19	Oslo	05	16
Helsinki	06	12	Paris	06	18
Jérusalem	17	30	San Francisco	14	25

INDEX

Arts:	D-1	Éditorial:	A-6
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Chez nous:	B-1	Messier en liberté:	B-3
Décès:	D-6	Petites annonces:	D-2
Économie:	C-5	Sports:	C-1

Actualité en bref

Sol contaminé dans l'Est?

Sherbrooke (DD) - Des travaux d'excavation destinés à retirer quatre anciens réservoirs souterrains sur les terrains de la compagnie Sintra, angle 11e avenue et rue King Est à Sherbrooke, auraient démontré que le sol serait contaminé à cet endroit, vraisemblablement par de l'huile.

C'est du moins ce qu'indique la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ).

«En creusant ce matin, le consultant nous a appelé pour nous dire qu'il y avait des sols contaminés», a indiqué hier la responsable des communications du MENVIQ, Héléne Beauchesne.

Celle-ci a pris soin de spécifier qu'il ne s'agit pas d'un déversement, mais de sols contaminés, possiblement par des fuites des réservoirs d'huile diesel et de produits pétroliers.

«Lorsqu'ils nous ont appelé, il y avait 70 mètres cubes de sol excavé; ils doivent les enlever ou les traiter», a expliqué Mme Beauchesne.

Elle a précisé que Sintra devra effectuer une étude de caractérisation des sols et réaliser un plan de restauration des lieux.

Un responsable de la compagnie joint par La Tribune, Marcel Fredette, a cependant minimisé l'incident, soulignant que des résultats sont attendus pour aujourd'hui même.

«D'après ce qui semble s'annoncer, il n'y a rien de grave», a-t-il dit.

Une brève visite des lieux, hier après-midi, a permis de constater la présence d'un imposant monticule de terre, mais aucune odeur d'huile ne flottait dans l'air.



Selon le MENVIQ, le sol entourant d'anciens réservoirs souterrains de la compagnie Sintra serait contaminé, vraisemblablement par de l'huile. Le monticule de terre ne dégageait cependant aucune odeur d'huile hier.

Subventions à deux groupes du 3e Age

Deux regroupements sherbrookoises pour personnes du troisième âge vont pouvoir réaliser leurs projets grâce à une subvention gouvernementale du programme Nouveaux Horizons de Santé Canada.

Les administrateurs du Conseil régional de l'âge d'or de l'Estrie vont publier un répertoire des réductions de prix offertes aux personnes âgées partout en Estrie. Ces personnes vont aussi bénéficier de formation en leadership et en relations publiques.

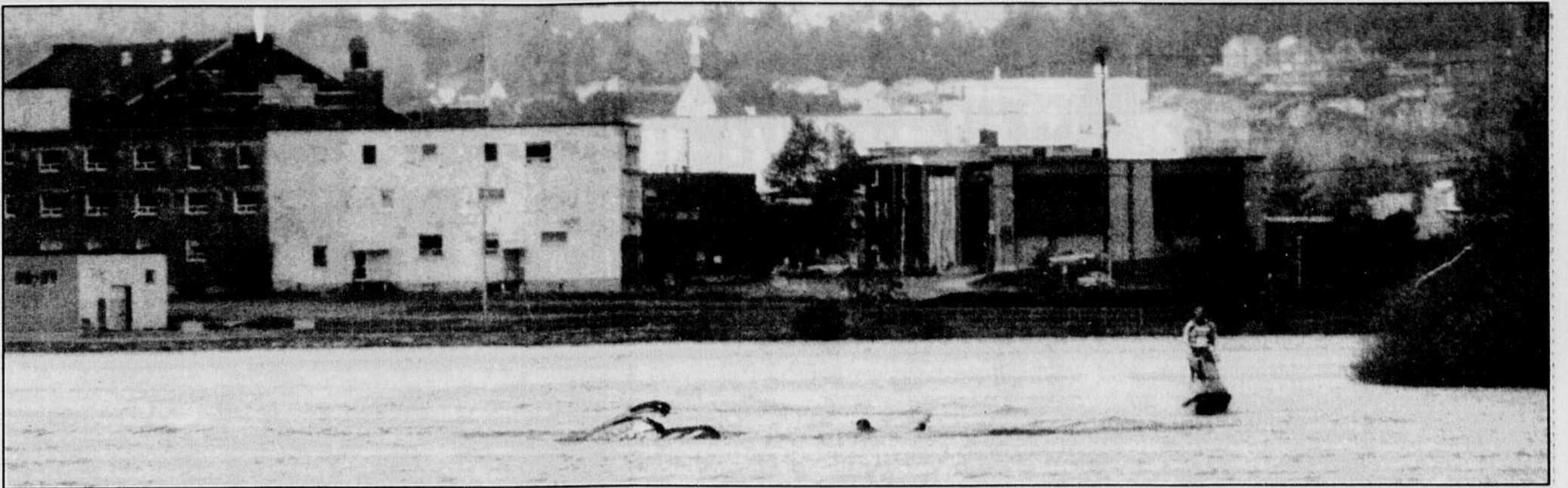
Et à la rencontre des aînés de l'Estrie, un Roule-aux-repas et des activités récréatives et artisanales seront organisés grâce à une subvention de 9380 \$.

Souper-spectacle de la Maison Jeunes-Est

Le 6e souper-spectacle de la Maison Jeunes-Est se déroulera demain, le 1er juin, à 19 h, au Théâtre Granada. La ventriloque Lise Maurais et l'humoriste Peter McLeod animeront cette soirée présidée par Lynn Charpentier, présidente de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise. Il reste des billets, au coût de 60 \$ chacun, à la Maison des Jeunes-Est. Pour informations, composez le 346-4588.

Tournoi de golf Gaston-Leroux

Le député de Richmond-Wolfe Gaston Leroux ainsi que plusieurs députés de la région participeront à un tournoi de golf le vendredi 10 juin, au club de golf L'Excellence d'Asbestos, dès 12 h 30. Une partie des profits de ce tournoi ira au financement des activités du Bloc québécois, et l'autre partie sera versée à des organismes communautaires régionaux sans but lucratif. Il y aura aussi un tour guidé de la région en autobus pour les «moins mordus du golf» et un repas clôturera la journée.



Téléphoto, Christian Landry

Un peu ironiquement, alors que Sherbrooke s'apprête à réglementer l'utilisation des motomarines, la Fête du lac tente d'amener une compétition de ces engins sur le lac des Nations.

Alors que la Ville s'apprête à réglementer l'utilisation des motomarines...

La Fête du lac songe à des compétitions

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Alors que la Ville s'apprête à réglementer l'utilisation des motomarines, voilà que les dirigeants de la Fête du lac des Nations négocient en vue d'obtenir une compétition provinciale de... motomarines, lors des festivités du 13 au 17 juillet prochain.

«Des négociations se font autant avec les gens sur le plan d'eau, que CHARMES, que le circuit provincial, mais il n'y a rien de signé», dit le directeur de la Fête, Denny Grimard.

Il ajoute qu'une décision pourrait être annoncée d'ici deux semaines.

«C'est une compétition d'importance, le nombre de participants est

de 100 à 200, provenant de l'Ontario et des États-Unis, durant deux jours», mentionne M. Grimard, ajoutant qu'il s'agit d'un événement touristique.

Il précise qu'advenant la tenue de telles compétitions, le lac des Nations serait fermé, de sorte que les motomarines ne pourraient effectuer d'incursions sur la rivière Magog, bordée de nombreuses résidences.

Pas une bonne idée, selon CHARMES

Pour sa part, le président de la Corporation de gestion CHARMES, Alain Leclerc, qui incidemment siège sur le conseil d'administration de la Fête du lac des Nations, juge que la tenue de telles compétitions «n'est pas une bonne idée compte

tenue de la problématique des motomarines, moins il y en a et mieux c'est».

M. Leclerc rappelle que la Ville de Sherbrooke étudie actuellement un projet de réglementation pour mieux contrôler ces engins bruyants.

«Mais là on se retrouve avec une compétition, on ne trouve pas cela opportun», dit-il.

CHARMES ne s'oppose cependant pas à l'événement, dans l'éventualité où les gens de Fête du lac des Nations décident d'aller de l'avant, mais a recommandé des mesures pour contrôler les fuites d'huile et d'essence, la mise en place de brise-vague et de la présence de la Sûreté du Québec «pour contrôler le périmètre des compétitions».

M. Leclerc ajoute qu'«une de nos craintes (chez CHARMES) c'est

qu'on identifie le lac des Nations comme un lieu de compétition par les amateurs du reste de la province».

Riverains pas opposés

De leur côté, les riverains sont plutôt défavorables aux motomarines, mais ne s'opposeraient pas à ces compétitions pourvu que celles-ci soient encadrées, indique une consultation réalisée par l'Association des riverains et usagers de la rivière Magog (ARURM) auprès de 175 riverains.

«Nous sommes plus favorables lorsque c'est dans un cadre d'activités de courte durée et réglementées, quoique les gens soient majoritairement défavorables aux motomarines», explique le président par intérim de l'ARURM, Gaétan Collard.

«Les gens font la différence entre les deux (une compétition et la présence quotidienne de motomarines)», signale-t-il.

Selon la consultation effectuée chez les résidents des rues Delorme, Hertel, Raimbaud et Esplanade), ceux-ci ne présentent guère une réglementation municipale pour contrôler les motomarines, «mais plutôt de la sensibilisation, parce que des mesures de contrôle sont difficiles d'application».

Le sondage démontre par ailleurs que seulement un ou deux riverains possèdent une motomarine...

«Donc, cela démontre que les utilisateurs viennent d'ailleurs», souligne Gaétan Collard.

Ce dernier préfère ne pas dévoiler les détails de l'étude avant la tenue de la prochaine assemblée publique de l'Association.

Stationnements: le nouveau système risque la porte...

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke envisage de changer complètement son système de perception pour ses stationnements du centre-ville, acquis il y a quelques mois au coût de 100 000 \$, puisque celui-ci ne répond pas aux besoins.

«Si on n'est pas capable d'avoir des machines assez rapides, on va changer de système!», indique le directeur général adjoint, Gilles Veilleux, en marge des problèmes de bouchons qui se produisent les soirs de week-end à l'entrée des stationnements La Grenouillère et Webster.

Selon lui, le phénomène s'est accentué avec le beau temps.

«On avait accepté la proposition de la SIDAC pour la gratuité des stationnements le jour et on pensait que ça irait bien avec la perception automatisée le soir. Mais il y a plus de monde que prévu et on s'est aperçu que ça ne fonctionne plus du

tout, on a ajouté des préposés mais ce n'est pas encore suffisant d'après ce que je peux voir», ajoute-t-il.

Le problème doit être soumis aux élus municipaux dès cette semaine.

Deux guichets automatiques permettent l'accès aux stationnements, via la rue Meadow, mais un seul aurait été en opération le week-end dernier en raison des travaux de rénovation de l'ancienne Place Wellington, de sorte que les automobilistes ont dû patienter encore plus qu'à l'accoutumée pour payer les frais de deux dollars et garer leur véhicule.

Cette situation a occasionné une longue file de véhicules sur la rue Wellington Nord, au grand dam des automobilistes et de certains commerçants.

De l'avis de M. Veilleux, la présence de personnel pour accélérer les choses constitue une solution temporaire en attendant le choix d'un nouvel équipement.

Que fera-t-on des guichets automatiques de 100 000 \$ en place depuis décembre?

«C'est de l'équipement qu'on peut retourner à la compagnie en échange de d'autre chose», fait valoir le directeur général adjoint.

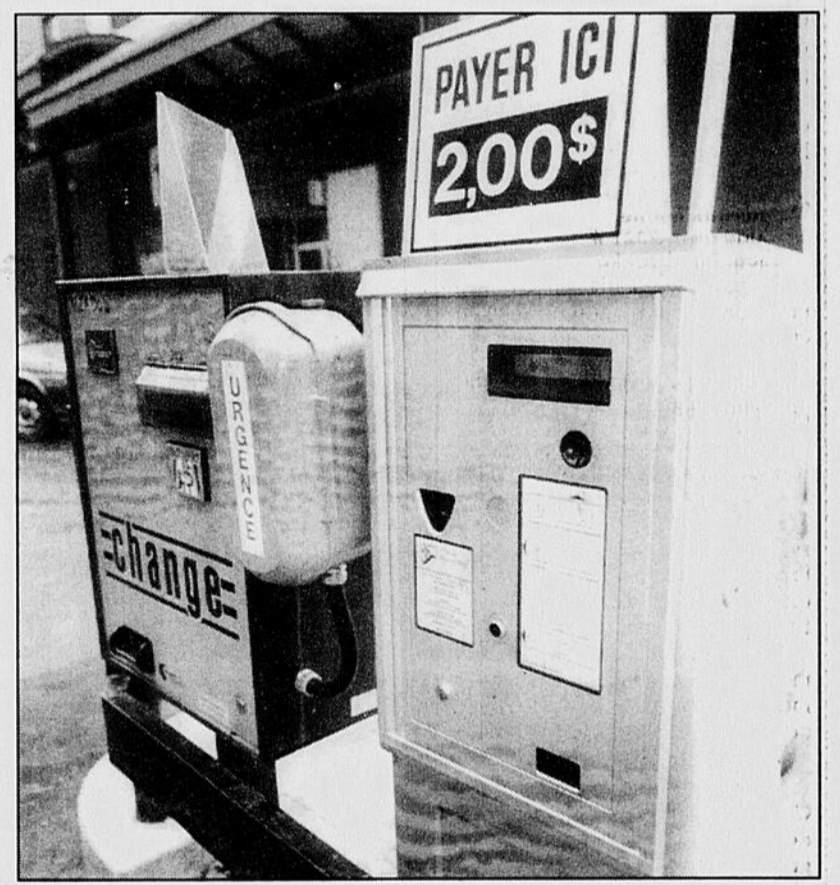
Selon lui, une solution alternative pourrait être le recours au système horo-pare, utilisé au Palais de justice: l'automobiliste accède librement aux espaces de stationnement et doit alimenter une distributrice à billet en fonction de la durée souhaitée de stationnement.

La Ville pourrait aussi installer un autre guichet à l'entrée de la rue Frontenac, indique M. Veilleux, soulignant que si cela n'a pas été fait jusqu'ici c'est pour éviter que ne se forment des files d'attente sur cette voie de circulation.

A-t-on mal planifié les choses?

«Des choses comme ça, il faut les essayer», répond M. Veilleux.

De l'avis du conseiller municipal du centre-ville, Serge Paquin, il s'agit «d'une mauvaise planification. Ce qui a été sous-estimé c'est le fait qu'il y ait beaucoup de véhicules qui arrivent en même temps; le système ne suffit plus».



Téléphoto, Claude Croisierière

La perception automatisée le soir, cela paraissait une bonne idée. Mais le nouveau système ne semble pas assez rapide, d'autant plus que trop de gens se présenteraient en même temps. En tout cas, le nouveau système se retrouve sur la sellette.

Vol à main armée au détriment du personnel des Immeubles Bergamin

Le juge assène 24 ans de prison au total à Ricky Dubois

Sherbrooke (psj)

Le juge Raynald Fréchette, de la Cour supérieure, a asséné à Ricky Dubois deux sentences totalisant 24 ans de prison pour le vol qualifié et l'utilisation d'une arme à feu, le 1er octobre 1993, à Ascot.

Dubois, âgé de 35 ans, devra purger un minimum de neuf ans de prison avant de demander au système de libérations conditionnelles d'examiner son cas.

L'accusé avait volé une somme d'argent évaluée à 2500 \$ à l'égard de Nancy Bergamin et Hélène Besré, aux Immeubles Bergamin, rue Belvédère Sud, à Ascot.

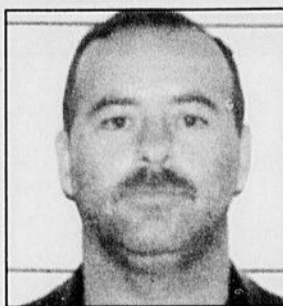
Il avait utilisé une arme à feu, un déguisement et il avait également complété ce crime avec André Decelles, âgé de 56 ans, qui devra subir son procès à l'automne.

Métro Police Ascot-Lennoxville avait procédé à l'arrestation des suspects le lendemain au terme d'une brillante enquête.

Un jury avait trouvé Dubois coupable de tous les chefs d'accusation, le 12 mars 1994.

Le 4 mai, le procureur Pierre Proulx et le défendeur Jean-Pierre Rancourt ont soumis leurs représentations sur sentence. Le ministère public a presque atteint son but puisque Me Proulx avait réclamé un total de 30 ans de prison.

Me Rancourt estimait que 13 ans se-



Ricky Dubois

fense de vol qualifié qui en est maintenant, dans sa carrière de récidiviste, à son septième vol qualifié.

La défense souhaitait que la Cour fasse preuve d'une certaine clémence sinon «il y a tout lieu de croire que l'accusé ne pourra jamais s'amender et vivre selon les règles établies par la société».

À ce sujet, le juge Fréchette qui a scruté à la loupe la carrière criminelle de Dubois s'est permis de l'avertir avec sérieux que «si l'accusé, à l'époque de sa libération, il devait s'aviser de récidiver, il deviendrait sans doute un candidat sérieux à la détention préventive».

Et le tribunal de préciser: depuis 1977, alors que Dubois était âgé de 18 ans, jusqu'à aujourd'hui, 39 accusations ont été portées contre l'accusé; les 39 accusations

concerneraient 18 genres de crimes reliés directement ou indirectement au vol avec violence et au vol avec effraction; toujours depuis 1977, sans compter les sentences de moins de 12 mois, l'accusé a été condamné à 52 ans de prison.

«Aucune des sentences qui ont été imposées à l'accusé dans le passé ne l'a fait se ressaisir... Le Tribunal ne voit pas pourquoi il en serait autrement maintenant», a indiqué le juge Fréchette.

Durant toute la lecture du jugement, un sourire est resté imprégné sur les lèvres de l'accusé.

Dans le cas de Dubois, la protection de la société prime d'autant plus que les crimes commis jusqu'à maintenant par l'accusé sont marqués du sceau de la violence, a souligné le juge Fréchette.

La Cour n'a pas oublié les victimes.

«Dans le présent cas, non seulement a-t-on procédé avec une arme au bout du poing et un déguisement sur la tête, mais encore on a physiquement violenté l'une des deux victimes et toutes les deux ont été l'objet d'une violence verbale et psychologique intolérable qui laissera sans doute des séquelles sérieuses et pour une longue période. On peut difficilement imaginer scénario plus violent, sauf l'homicide, auquel Mesdames Bergamin et Besré ont heureusement échappé.»

Le paraplégique Mario Jubinville recouvre sa liberté

Sherbrooke (psj)

Mario Jubinville, âgé de 34 ans, a recouvré sa liberté, hier, après sa comparution devant le juge Gabriel Lassonde, de la Cour du Québec.

Le paraplégique avait été appréhendé dans la nuit de vendredi à samedi, dans une discothèque de Coaticook, lors d'une descente policière.

Il se trouvait en possession de 11 grammes de cocaïne divisée en autant de sachets et prêts pour la vente.

La procureure fédérale Josée Bazinet a toutefois lié la liberté de Jubinville dans une série de conditions dont celles de déposer 500 \$ de garantie et de s'abstenir de consommer de la drogue ou de l'alcool.

Le défendeur Peter Downey et Me Bazinet se rencontreront de nouveau le 22 juin pour la communication de la preuve.

Malgré le modernisme du palais de justice de Sherbrooke, on s'est rendu compte que le box des accusés n'avait pas été conçu pour accueillir des accusés en fauteuil roulant.

La GRC de Coaticook, la Sûreté du Québec de même que la Sûreté municipale de Coaticook, au total 22 policiers, ont participé à cette descente à la discothèque Aladin.



Mario Jubinville

Des pages spéciales dans notre édition du 1er juin

L'ENVIRONNEMENT

Parce que l'environnement, c'est important!

«Tournoi des DDD»

Les écoles Marie-Reine et Laporte à l'honneur

Steve BERGERON Sherbrooke

L'équipe de 3^e primaire de l'école Marie-Reine et celle de 6^e primaire de l'école Laporte sont les grandes gagnantes du «Tournoi des DDD», organisé par le groupe de recherche terminologique En d'autres termes. La finale a eu lieu hier à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.

Les DDD, tout le monde les connaît : ce sont les déchets domestiques dangereux. Ce que beaucoup de gens ignorent, ce sont les termes corrects pour les désigner et les méthodes pour s'en débarrasser sans causer de tort à l'environnement.

Nicole Charette, coordonnatrice d'En d'autres termes, explique que cette activité avait plusieurs objectifs. «Les DDD sont un sujet actuel, qui amène l'emploi de nouveaux mots, souvent complexes, et qui est parfois contaminé par des termes anglais. Le but premier d'En d'autres termes, c'est de favoriser l'utilisation des bons mots.»

Nicole Charette rajoute que cette activité a permis aux jeunes de

mieux connaître les dangers des DDD et les méthodes de gestion de ces déchets, mais aussi de les intéresser à un sujet scientifique.

Ainsi, les jeunes ont appris des mots comme fréon, radioactif, aérosol, corrosif et naphthaline. Grâce aux cahiers d'activité qui leur ont été distribués par En d'autres termes, les douze meilleures équipes de Sherbrooke (six de 3^e primaire et six de 6^e primaire) se sont présentées fin prêtées à la finale. La salle était comble et le public, très enthousiaste.

L'animateur a posé force colles aux élèves sur des produits qui, une fois rejetés dans l'environnement, font des dégâts considérables : piles, bombes aérosol, pneus, eau de Javel, peinture, réfrigérateurs. Plusieurs questions étaient consacrées à la prévention des accidents. En tout temps, il faut utiliser le bon terme. Par exemple, on ne doit pas dire du «gaz» pour désigner l'essence.

Des recherches appliquées

«En d'autres termes fait des recherches pour voir si la population a besoin d'en savoir plus sur le vo-

cabulaire employé dans un sujet donné», précise Nicole Charette. Avec les DDD, nous avons amassé tous les termes que nous pouvions, puis créé une banque terminologique. Finalement, nous nous sommes tournés vers le public pour lui transmettre nos connaissances. Au paravant, nous avons déjà abordé la sécurité routière.»

En d'autres termes a reçu l'appui financier de plusieurs organismes, dont le programme Étalez votre science du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

La présidence d'honneur du tournoi a été assurée par Julie Trudelle, étudiante en génie à l'Université de Sherbrooke et lauréate du Prix d'excellence lors de la Compétition canadienne d'ingénierie en février dernier.

«J'ai déjà vécu plusieurs expériences de promotion des sciences auprès des jeunes», explique-t-elle. Une activité comme aujourd'hui est très importante, car elle montre aux jeunes que les sciences sont intéressantes et que n'importe qui, s'il le désire, peut les étudier et se rendre jusqu'à l'Université.»



Par mesure préventive pour barrer la route à la moule zébrée, tous les bateaux qui empruntent la rampe de mise à l'eau de la Ville de Magog sont nettoyés par les préposés. Le Yacht Club fait de même.

Photo La Tribune par Louis Gosselin

La moule zébrée en Estrie

Conditions optimales au lac Massawippi

Sébastien LE NEINDRE Sherbrooke

Selon le biologiste Pierre Bergeron de la firme Biorex, le lac Massawippi possède les conditions optimales pour la prolifération de la moule zébrée dans la région de l'Estrie.

Voilà une des nombreuses hypothèses tirées d'une étude préliminaire sur les prévisions relatives à l'occurrence de la moule zébrée dans certains lacs estriens.

Taux élevé

Une soirée-conférence a eu lieu jeudi dernier à Magog afin d'en savoir plus sur le phénomène de la moule zébrée en Estrie.

«Les présents échantillons sont fiables, mais on ne peut pas arriver à des conclusions exhaustives avant la fin de l'étude», dit le biologiste.

Dans le cas du lac Massawippi, les valeurs médianes du taux de pH (potentiel d'Hydrogène) est de 8,7 en laboratoire et de 8,2 sur le terrain

et les valeurs médianes du taux de calcium est de 27,9 mg de calcium/litre d'eau. Ces données ont été réalisées de 1980 à 1984 par le groupe Réseau lacs, firme mandatée par le gouvernement.

Le pH et le calcium sont des facteurs influents sur la survie et le maintien de la population des moules zébrées. Le pH est l'indice exprimant la concentration d'hydrogène dans une solution, en l'occurrence l'eau. Si la concentration de calcium dans l'eau est élevée, la prolifération l'est également, car le développement de la coquille des moules dépend de la teneur du calcium.

Selon M. Bergeron, les taux élevés dans le lac Massawippi permettent de croire que les conditions sont encore optimales. «Un tel taux est très élevé si l'on tient compte qu'il faut entre 10 et 20 mg de calcium/litre d'eau pour qu'une population puisse proliférer», prévient le spécialiste. Le diagnostic pour le lac Montjoie est coté A (pour absence); son taux de pH testé en laboratoire est de 7,3 et de 7,1 sur le terrain et le taux de calcium est de 2,8mg/litre d'eau. Mais selon M. Bergeron, la moule zébrée peut survivre jusqu'à trente jours dans des eaux contenant deux mg de calcium/litre d'eau.

La municipalité de North Hatley n'a pris, pour le moment, aucune mesure de prévention. La décision reviendra, semble-t-il, à la MRC du Memphrémagog. Mme Danielle Gilbert, responsable de ce dossier, assure qu'une décision sera prise vendredi prochain par les élus des différentes municipalités. «Nous tentons de trouver des mécanismes juridiques pour avoir des contrôles plus serrés. Nous avons demandé également à l'état du Vermont de collaborer», dit-elle.

Le lac Memphrémagog contient, selon l'étude préliminaire, 17,6 mg de calcium/litre d'eau. «Le diagnostic est incertain, mais nous pouvons croire qu'il y a risque de proliféra-

tion», dit M. Bergeron.

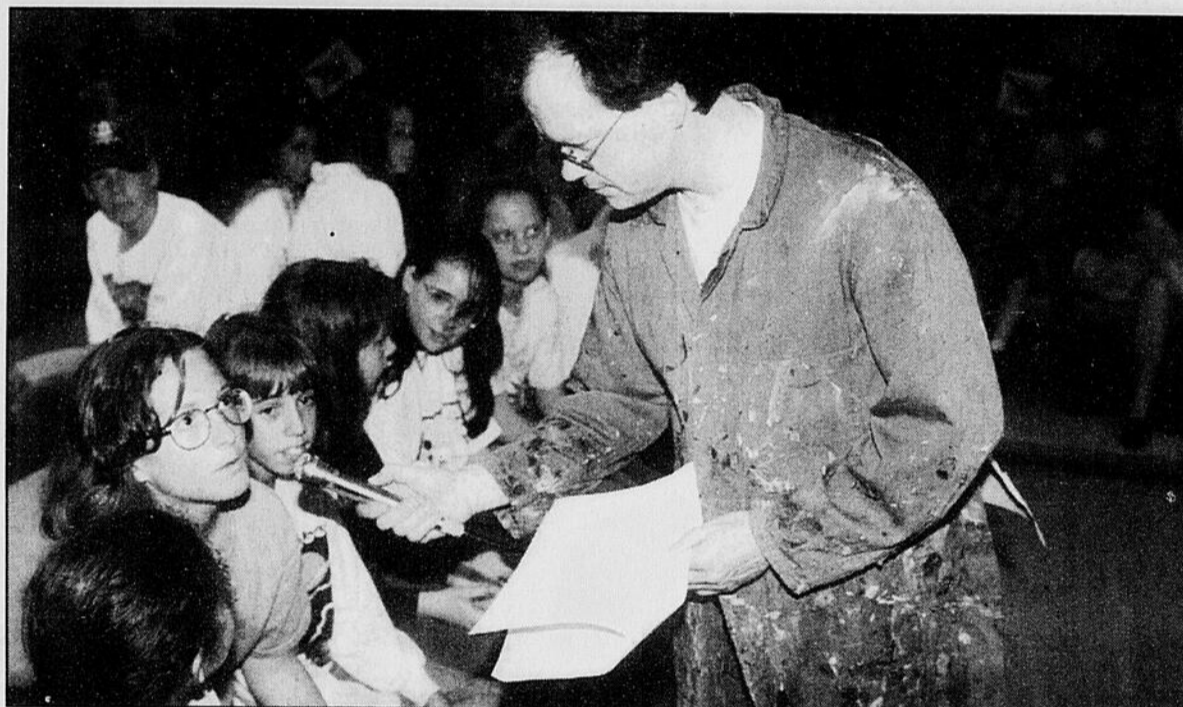
Mieux vaut prévenir que guérir!

Depuis trois ans, la municipalité de Magog a entrepris des démarches préventives. Des préposés à la descente municipale, nettoient systématiquement tous les bateaux avant la mise à l'eau et à leur sortie du lac. «C'est symbolique, mais nous tentons de sensibiliser constamment les municipalités, les marins privés et les gens», dit Georges Blouin, président de l'Association québécoise des techniques de l'eau et employé à la ville de Magog.

Le Yatch Club de Magog a suivi l'exemple de la Ville. «Nous sommes heureux de cette initiative, car plusieurs bateaux proviennent de Sorel. Le Saint-Laurent est une zone où la population de moules zébrées est très dense», ajoute M. Blouin.

Selon Mme Gilbert, la notion de propriété est le principal obstacle pour les différentes municipalités riveraines. «La rampe de mise à l'eau de Magog appartient à la Ville. Il y avait une source d'eau potable à proximité et on pouvait y installer l'équipement nécessaire. Ce n'est pas le cas dans des endroits plus restreints. Certaines municipalités n'ont pas de terrains avoisinants à la rampe, donc ne peuvent y installer le matériel requis», ajoute-t-elle. Selon les autorités de la MRC du Memphrémagog, pour le moment, l'expropriation est exclue; d'autres moyens seront envisagés avant de telles actions.

La Ville de Magog distribue actuellement un dépliant de sensibilisation sur le phénomène de la moule zébrée aux plaisanciers et à la population magogois. Ceux-ci sont invités à toujours nettoyer leur embarcation à fond avant de la déplacer d'un lac à l'autre. «Si un lac possède moins de 7,0 de pH et moins de 10mg de calcium/litre d'eau, rien n'empêche la présence de moules zébrées», conclut M. Bergeron.



Téléphoto par Claude Poulin

Les élèves ne se font pas prier pour exprimer leur appui à leur équipe favorite. L'animateur était vêtu d'un sarrau déjà très défraîchi par les DDD.

VENTE DE DÉMONSTRATEURS

chez

Beaucage
 CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE

**FOURGONNETTE
LUMINA 1994**
15 994\$


Photo peut affirmer

- Panneaux polymère
- 7 passagers
- Freins antiblocage (ABS)
- Moteur V-6
- Sac gonflable
- Chauffage arrière
- Radiocassette AM-FM
- Essuie-glace intermittent
- Chauffage-moteur
- Poutrelle de sécurité

 Préparation incluse, transport en sus
Seulement 2 disponibles
**CAVALIER
4 PORTES 1994**
10 994\$


- Automatique • Chauffe-moteur
- Freins ABS • Moulures latérales
- Radio AM-FM cassette • Tapis
- Miroirs extérieur élect.
- Essuie-glace interm.
- Coffre élect. et plus
- Équipements I.S.B.

 Préparation incluse, transport en sus
Seulement 14 disponibles
**COMPAREZ,
VOUS
CHOISIREZ**
Beaucage
 CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE

**4339, BOUL.
BOURQUE,
ROCK FOREST**
823-8008


Pour tout renseignement gouvernemental

**Communication-
Québec**
**Les douanes: tabac et
boissons alcooliques**

Avant de passer aux douanes lors du retour de vacances à l'étranger, voici l'éternelle question que la majorité des gens se posent: est-ce que je peux rapporter des produits du tabac et des boissons alcooliques et en quelle quantité?

Vous pouvez inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac dans votre exemption de 48 heures (100 \$) ou dans votre exemption annuelle de 7 jours (300 \$), mais non dans celle de 24 heures (20 \$).

Produits du tabac

Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut inclure dans son exemption 200 cigarettes, 50 cigares, 400 bâtonnets de tabac et 400 grammes de tabac.

Boissons alcooliques

Si vous avez l'âge requis, selon les règlements établis par la province où vous rentrez au Canada (au Québec: 18 ans), vous pouvez inclure dans votre exemption un maximum de 1,14 litre (40 onces impériales) de vin ou de spiritueux, ou 24 canettes ou bouteilles de 355 ml (12 onces) de bière (ou l'équivalent, soit 8,5 litres).

Pour toute information ou pour vous procurer la brochure «Je déclare», contactez le bureau de douane le plus près (voir les pages bleues du Gouvernement du

Canada dans l'annuaire téléphonique, sous la rubrique «Revenu Canada»).

**La violence faite
aux femmes**

Le Conseil du statut de la femme annonce la parution d'un document qui traite de la violence faite aux femmes et de ses principales formes.

S'appuyant sur des recherches récentes, un texte vulgarisé et enrichi de commentaires d'intervenants provenant de différents milieux livre un portrait à jour des nombreuses situations de violence vécues par les femmes. Cette violence faite aux femmes, quand cessera-t-elle? Quelles en sont les causes et les conséquences? Quels mythes persistent et malheureusement, la justifient encore? Où en sont les ressources d'aide au Québec? Le document tente de répondre à ces nombreuses questions.

Intitulée «La violence faite aux femmes - inacceptable et pourtant...», cette brochure de 36 pages, format magazine, est vendue au prix de 4,95 \$ chez votre libraire habituel ou aux Publications du Québec.

**POUR JOINDRE
COMMUNICATION-QUÉBEC**
 Sherbrooke: 820-3000
 Drummondville: 475-8777
 Thérford Mines: 338-0181
 Ailleurs, sans frais:
 1 800 363-1363 65871

Éditorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

Oka: de crise en crise?

Le premier ministre Johnson a beau se faire rassurant, les Québécois ont depuis quelques jours une pénible impression de déjà vu en observant ce qui se passe à Oka. L'agrandissement du cimetière mohawk de Kanesatake ainsi que la démolition d'une route menant au tristement célèbre terrain de golf offrent en effet bien des similitudes avec les événements qui ont précédé la crise de 1990.



Roch BILODEAU

Il y a cependant une différence significative, et c'est précisément cette expérience du passé. Nous connaissons bien le potentiel explosif d'une pareille situation et cela devrait inciter l'État québécois non seulement à se montrer immédiatement très ferme face aux gestes qui sont posés mais aussi à prendre des mesures pour que rien de ce genre ne puisse se reproduire.

Il ne s'agit évidemment pas d'utiliser bêtement la force, sans évaluer toutes les conséquences d'une telle décision, et surtout, sans en établir clairement le cadre et les objectifs. À la veille d'une élection, un gouvernement qui traîne de l'arrière dans les sondages pourrait être tenté de faire un coup d'éclat. Espérons que les dirigeants actuels du Québec sont capables de motifs plus nobles que l'électorisme à courte vue.

Le premier objectif du gouvernement devrait en fait se résumer à faire respecter la loi. Ce qui signifie notamment que les accusations qui ont été déposées ces derniers jours contre quatre individus ne doivent souffrir d'aucune forme de traitement particulier. C'est loin d'être un détail aux yeux d'une population qui a bien des raisons de croire à l'existence d'une double justice.

Mais la reprise des «travaux», hier à Oka, montre que même la menace de sanctions judiciaires pourrait ne pas avoir de résultats.

Si c'était le cas, l'État n'aurait d'autre choix que d'intervenir par d'autres moyens plus directs. D'accord, ce dossier de l'agrandissement du cimetière traîne depuis déjà longtemps, et les Mohawks ont peut-être des arguments valables à faire entendre. Mais le gouvernement ne saurait nullement tolérer leur façon d'agir qui consiste carrément à s'approprier ce qu'ils désirent sans aucun égard à la société qui les entoure ni aux règles auxquelles les autres citoyens sont, eux, forcés d'obéir.

Avant toute action répressive, il faut toutefois que le gouvernement s'assure d'avoir les mains propres. C'est-à-dire qu'il doit établir en toute clarté les principes qui le guident.

Le plus évident, on l'a dit, c'est qu'un État de droit a le devoir de veiller à la sécurité et la propriété. Mais cette même raison, à la lumière de tout ce que l'on sait, devrait conduire le gouvernement à poser des gestes plus fondamentaux.

Ce que l'on sait, c'est qu'un climat de terreur et de confusion règne à Kanesatake; qu'il y a abus de pouvoir de la part du chef Gerry Peltier, par ailleurs fortement contesté par les siens; et que bon nombre de Mohawks sont, probablement, davantage otages que complices des individus qui défient nos lois. Bref, tant que la communauté mohawk sera dirigée comme elle l'est, la société québécoise se sentira constamment menacée par un affrontement, par une crise comme celle de 1990.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec doit envisager une forme de tutelle. Afin d'en arriver à faire prévaloir des principes de démocratie et de droit à Kanesatake. Bien sûr, Gerry Peltier et son clan résisteraient par tous les moyens à pareille mesure. Mais c'est l'une des seules véritables solutions à long terme. La question est donc de savoir si nos leaders politiques ont le courage et la volonté nécessaires.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abréger. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



TRIBUNE LIBRE

Les aînés inquiets

Je dialogue avec mes aînés, ceux qui ont bâti la pension à la retraite, ceux qui ont construit les soins hospitaliers, ceux qui ont construit le Québec d'aujourd'hui, leur pays, leur province. Qu'ont-ils rêvé? Ils vivent dans l'insécurité, l'incertitude et la crainte de l'avenir. C'est leur héritage.

Ils songent même à aller se faire enterrer ailleurs, quelque part à l'étranger comme de vulgaires voleurs itinérants. Le sol qu'ils ont foulé les rejette. L'exil est leur obsession. La paix les fuit. Troublés sont leurs nuits.

Le solage de notre Québec, les caves de notre province s'étiolent. (...) Tout cela à cause d'une idéologie. Verbiage de politiciens qui veulent le pouvoir et passer à l'histoire.

Comme j'ai entendu dernièrement à une interview, il me fait plaisir de répéter l'opinion d'un monsieur: «On n'a vraiment pas besoin d'un autre Sarajevo au Canada». Métaphore qui donne à réfléchir.

Lise Forgues Sherbrooke

Voeux pieux

M. Gilles Taillon, Directeur général de la CSCS

À propos de votre article «Quand revenu et réussite scolaire vont de pair», s'il est vrai «que vous avez l'ultime conviction qu'il soit primordial d'affecter les ressources là où sont les besoins», permettez-moi de vous dire que vous n'avez guère fait vos preuves en ce qui nous concerne.

Quand, au début de l'année 1993, une fin de non-recevoir ac-

cueillit ma demande d'un transport scolaire (ou à tout le moins d'un brigadier) qui aurait permis à mon fils de six ans de se rendre à l'école en sécurité, j'ai choisi - mais avais-je le choix? - d'amputer mon maigre budget d'étudiante (12,000 \$ par année) en prenant une passe d'autobus mensuelle pour mon fils Antoine.

Ce sont donc des trésors d'imagination et d'énergie, puisés dans les réserves de ma santé, et non vos «offensives majeures», M. Taillon, qui m'ont permis de le nourrir convenablement, de veiller à ses résultats scolaires (qui sont par ailleurs excellents), de l'aimer envers et contre la pauvreté, et finalement de sauvegarder sa vie envers et contre vous.

Quand les mesures entreprises auront autant de force que les beaux mots et les vœux pieux dont vous nous alourdissez l'esprit, peut-être parlerez-vous un peu moins, pour écouter un peu plus, quand des parents vous diront «où sont les besoins.»

Depuis que j'ai terminé mes cours à l'université, je reconduis mon fils matin et soir, sur le chemin de l'école.

Une passe d'autobus, M. Taillon, équivaut à 25 litres de lait. Le savez-vous? Non? Maintenant, vous le savez.

Pierrette Tapp Sherbrooke

Couvrir le centre-ville

M. le maire Paul Gervais, maire de Sherbrooke

Voici une suggestion qui aurait dû depuis longtemps prévaloir à la revalorisation du centre-ville de Sherbrooke. Un mail, M. le maire, un mail. Qui n'a pas pensé au confort d'un toit, de logements convenables ainsi que tous les services nécessaires à une population vieillissante? Couvrir le centre-ville de la rue Ball à la rue Wellington nord et jusqu'au chemin de fer de la rue King, voilà une idée originale qui at-

tirerait du monde. En ce moment, on dirait que les décisions prises pour le centre-ville le sont par des adversaires du centre-ville.

On a l'instruction, l'argent, les bras; cherchez l'erreur.

Pierre Hébert Sherbrooke

Devoirs réussis

Le projet d'aide aux devoirs aux enfants immigrants de l'école Larocque se terminait la semaine dernière. Il consistait à aider les enfants des classes d'accueil à réaliser leurs devoirs et leurs leçons à l'école trois fois par semaine.

Durant ces cinq mois de projet, une trentaine de bénévoles ont aidé une vingtaine d'enfants arrivés récemment au Québec.

À la suite des questionnaires d'évaluation soumis aux participants, nous sommes en mesure de confirmer le succès de cette initiative. Autant de la part des professeurs que des familles, l'aide a été très appréciée. Cela répondait à un besoin réel et a permis une meilleure intégration des enfants.

Grâce à une pratique régulière de la lecture avec une personne francophone, les élèves ont progressé plus rapidement et ont développé plus d'habiletés en français parlé et écrit.

Ce support académique les a rendus plus autonomes pour lire les consignes et réaliser seuls leurs travaux en classe. De meilleurs résultats les ont encouragés à persévérer dans leurs efforts.

Je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur grande disponibilité et leur patience auprès des enfants.

Plusieurs personnes ont aussi supporté financièrement cette démarche. Citons le Syndicat des En-

seignants de l'Estrie, le ministre de l'Éducation, le ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, le député de Sherbrooke, M. Forgues de Centraide, M. Lussier de la Caisse populaire Immaculée-Conception. Les enfants ont aussi reçu des collations offertes gracieusement par Moisson Estrie et par M. John Waker du King Bage.

Enfin, je remercie Caritas et le Service d'Aide aux Néo-Canadiens qui ont eu la gentillesse de m'envoyer des bénévoles disponibles.

Je souhaite de tout coeur que le projet puisse se renouveler l'an prochain pour aider de nouveaux arrivants. Ainsi, les Sherbrookiens pourront à nouveau faire preuve de leur grande générosité.

Avec toute ma reconnaissance et au nom des enfants, merci!

Laurence Molinier
Coordonnatrice du projet pour le Service d'Aide aux Néo-Canadiens

Eau pure

En page D-4, le 29 avril, l'article «Le fluor...» m'a fait sursauter et je vous écris à ce sujet.

Ceci me révolte de voir préconiser la fluoration de l'eau de nos aqueducs. D'abord, un de nos droits, c'est de boire de l'eau pure; ce qui est un élément très important pour la santé de tous, jeunes et vieux.

La fluoration des aqueducs est très dispendieuse surtout en sachant que moins de 1 pour cent de cette eau est bu, mais comme il est question de beaucoup d'argent, on saisit bien le comportement de certaines personnes.

Aussi, les thérapeutes naturistes sont contre cela pour plusieurs raisons, souvent décrites.

M. le rédacteur, merci. Et à tous, de la bonne eau pure.

Antoine Pratte East-Angus

LETTRÉ OUVERTE

Sauvez le Collège de Saint-Jean

M. Daniel Johnson, premier ministre.

Je vous écris parce qu'il devient urgent de faire quelque chose et que vous devez maintenant amener le premier ministre Jean Chrétien à renverser sa décision de fermer la seule université militaire francophone du Canada et l'une des institutions les plus respectées au Québec et à l'étranger.

Il y a, pour cela, cinq bonnes raisons, lesquelles n'ont peut-être pas reçu toute l'attention qu'elles méritaient.

1- Le Collège militaire royal de Saint-Jean a permis une intégration réelle des Québécois dans l'appareil de défense du pays. C'est un méca-



Daniel Johnson



Jean Chrétien

nisme de promotion efficace et sans lui, le recrutement des Québécois se tarirait aux divers paliers de la hiérarchie militaire. Pour l'étudiant francophone de Trois-Rivières ou de Baie Comeau, la perspective d'aller vivre les cinq plus belles années de sa vie sur les rives du Richelieu, à

rente minutes de Montréal, ne se compare pas à un séjour équivalent dans une ville comme Kingston, dont on sait qu'elle est peu ouverte à la culture française. Et il en va de même pour les professeurs et leur famille. (...)

De très bons étudiants hésiteront sans doute à «signer pour cinq ans» et l'on reviendra graduellement à une sous-représentation des Québécois aux divers paliers de la hiérarchie militaire, comme avant 1952. (...)

Au total, 82% de tous les officiers francophones diplômés d'un collège militaire sont passés par Saint-Jean.

2- Le Collège militaire royal de Saint-Jean a permis la francisation

des officiers anglophones au sein des forces armées. À Saint-Jean, les Québécois sont majoritaires et donnent le ton parce qu'ils ont la masse critique nécessaire. Avec la langue française, ils imposent la philosophie et les valeurs qu'elle véhicule. Pour les anglophones, c'est la découverte d'une culture dominante qui n'est pas la leur, qu'ils apprennent à connaître et à respecter. La fermeture de ce laboratoire culturel qu'est le Collège militaire royal de Saint-Jean serait donc une perte pour les anglophones, car c'est une partie de leur propre système de référence culturelle qui disparaîtrait.

3- La fermeture d'une université et la dispersion du capital humain et matériel qui s'y trouve, équipes de

recherche, laboratoires, bibliothèque, musée, réseau informatique, est à ma connaissance une première dans un pays industrialisé et cela représente une tragédie intellectuelle. Je ne dis rien du site du collège qui est un lieu historique et archéologique. Et puis, en quoi un pays, en quoi une économie ont-ils jamais profité du démantèlement d'une institution de haut savoir?

4- Le Collège militaire royal de Saint-Jean a valeur de symbole pour tous les Québécois. Détruire ce symbole, c'est véhiculer un message de refus à leur endroit. Les conséquences de cette blessure psychologique ajouteront au malaise actuel sans contrepartie budgétaire appréciable.

5- Le Collège militaire royal de

Saint-Jean est la filière militaire de formation la plus économique au Canada. La formation d'un officier coûte individuellement chaque année 10,000 \$ de moins qu'à Victoria et 16,000 \$ de moins qu'à Kingston. Les coûts de fonctionnement sont de 25 millions \$ par année. Bien sûr, la fermeture de Saint-Jean ferait peut-être économiser trois ou quatre millions \$, mais cette somme pourrait être encore plus facilement récupérée par une rationalisation bien conduite de nos opérations.

François GENDRON
Porte-parole des professeurs
Collège militaire
royale de Saint-Jean

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeurJean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chefStéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

Gilles Boisjoly
DirecteurFrançois Fouquet
Directeur adjoint

PRODUCTION

Daniel Gauthier
DirecteurAndré Roberge
Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
ContrôleurJulienne Poulin
Gérante du crédit

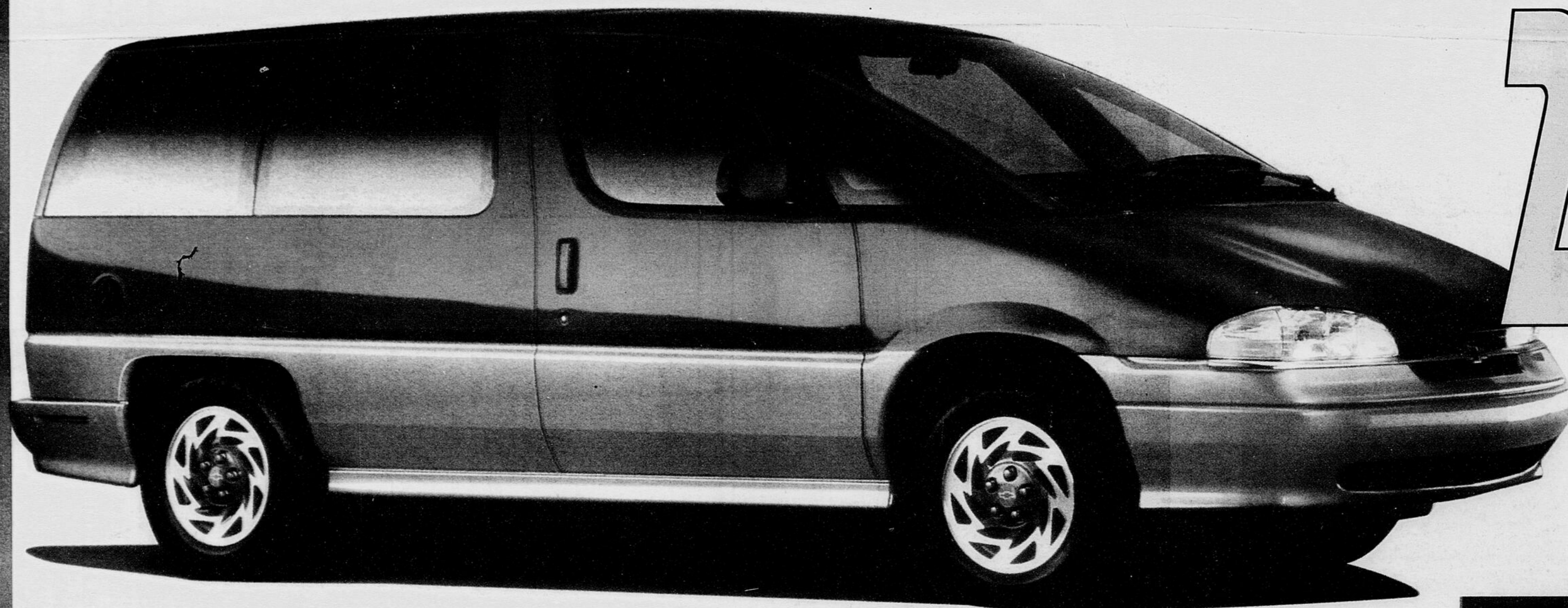
TIRAGE

Pierre Dubois
DirecteurAndré Cuesteau
Adjoint au directeur

Comparez

vous choisirez Beaucage Chevrolet

LUMINA VAN 1994



**249\$ / *
48 mois**

AUCUN COMPTANT AUCUN DÉPÔT **TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.**

- Moteur V6
- Automatique
- 7 passagers
- Panneaux extérieurs en polymère
- Radio AM-FM cassette
- Chauffage arrière
- Chauffe-moteur



Prêt-rachat Royal Le globe et le lion ainsi que l'appellation Prêt-rachat Royal sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada

GÉO METRO BERLINE 4 PORTES 1994



- Moteur 4 cylindres
- Suspension indépendante aux 4 roues

Transport en sus
Préparation incluse

9 594\$

OLDSMOBILE ACHIEVA S 1994



- Boîte automatique
- Freins antiblocage (ABS)
- Radio AM-FM 4 haut-parleurs
- Régulateur de vitesse
- Sac gonflable
- Verrouillage électrique des portes
- Chauffe-moteur
- Volant inclinable

14 994\$

Transport en sus
Préparation incluse

Beaucage
CHEVROLET • GEO OLDSMOBILE • CADILLAC

Le Service Prioritaire
4339, BOUL. BOURQUE
ROCK FOREST 823-4343

*Fondé sur location de 48 mois. Limite de 96 000 km. Kilométrage excédentaire de 7¢/km. Sujet à l'approbation du crédit. Aussi disponible plan achat-rachat Royal. Solde résiduel de 10 675\$. Photo peut différer. 65575